

**Compte rendu des délibérations, comprenant les
raisons de décision**

Au sujet de

University of Saskatchewan

Permis de construction pour l'installation d'accélérateur de particules

**Juillet 2000
Ottawa (Ontario)**

COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

Demandeur : Canadian Light Source Incorporated, University of Saskatchewan
Adresse/Emplacement : Saskatoon (Saskatchewan)
Objet : Permis de construction pour l'installation d'accélérateur de particules (PA1CL-825.00/2004)
Demande reçue : le 22 juin 2000
Date(s) de l'audience : Jour 1 : le 26 avril 2000 Jour 2 : le 29 juin 2000

Jour 1 :

Date : le 26 avril 2000
Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 280 rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario)
Membres présents : D^r A.J. Bishop, présidente
M. C.R. Barnes
M. Y.M. Giroux
M. A.R. Graham

Conseiller juridique : B. Shaffer
Secrétaire : G.C. Jack
Secrétaire rédacteur : B. Gerestein

Représentant du demandeur	Numéro du document
Aucun	Aucun
Personnel de la CCSN	Numéro du document
A.M.M. Aly M. James	BMD 00-65

Jour 2 :

Date : le 29 juin 2000

Lieu : Salle des audiences publiques de la CCSN, 280 rue Slater, 14^e étage, Ottawa (Ontario)

Membres présents : D^r A.J. Bishop, présidente
M. C.R. Barnes
M. Y.M. Giroux
M. A.R. Graham

Conseiller juridique : B. Shaffer

Secrétaire : G.C. Jack

Secrétaire rédacteur : B. Gerestein

Représentant du demandeur	Numéro du document
Aucun	Aucun
Personnel de la CCSN	Numéro du document
A.M.M. Aly M. James	CMD 00-H2 CMD 00-H2.A
Intervenants	Numéro du document
Aucun	Aucun

Décision et raisons :

Permit/Modification : Acceptée X Refusée

Date de la décision : le 29 juin 2000

Envoyée au demandeur : le 11 juillet 2000

Envoyée aux participants : le 11 juillet 2000

Raisons publiées : Oui X Non

Permis ci-joint

Oui _____ Non

 X

DÉCISION

UNIVERSITY OF SASKATCHEWAN ACCÉLÉRATEUR DE PARTICULES

En vertu de l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*, la Commission canadienne de sûreté nucléaire délivre à Canadian Light Source Incorporated, University of Saskatchewan, Saskatoon (Saskatchewan) un permis de construction d'un accélérateur de particules PA1CL-825.00/2004. Avec ce permis, le demandeur pourra construire un synchrotron à électrons afin de faire des expériences dans divers domaines tels que la biologie, la recherche sur les matériaux et la physique. Le permis est valide du 4 juillet 2000 au 31 juillet 2004, à moins qu'il ne soit suspendu, modifié, annulé ou remplacé.

Pour prendre sa décision, la Commission a examiné les renseignements et les demandes de permis détenus par le personnel de la Commission et les participants et contenus dans le matériel de référence du dossier, ainsi que les demandes de permis présentées par les participants à l'audience. Selon la Commission, les faits correspondent aux CMD 00-H2; elle a approuvé les demandes de permis, les énoncés de droit, les conclusions et les recommandations contenus dans ce document. La Commission en a donc conclu que le demandeur de permis satisfait aux exigences prévues à l'article 24 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation*

Le secrétaire de la Commission,

George C. Jack

Date de décision : le 29 juin 2000

Date de publication des motifs de la décision : le 11 juillet 2000